

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Janvier 1999

Québec, le 19 janvier 1999

Madame Lise Vallée
Directrice des études par intérim
Cégep de Saint-Laurent
625, avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme Techniques administratives conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 18 janvier 1999, des mesures prises par le Cégep de Saint-Laurent pour donner suite à son rapport d'évaluation du programme de Techniques administratives conduisant au diplôme d'études collégiales. C'est avec plaisir que je vous informe que la Commission a conclu que des suites satisfaisantes avaient été données à son évaluation. Les précisions qui suivent expliquent cette appréciation.

Dans son rapport, la Commission faisait quatre recommandations dont la première portait sur l'analyse formelle, systématique et récurrente des attentes des employeurs en vue d'ajuster le programme. La relance du comité institutionnel Industries-Cégep et les diverses mesures pour une meilleure connaissance des attentes des employeurs s'annoncent prometteuses. Le Cégep devra cependant, de l'avis de la Commission, mettre en œuvre des moyens qui lui permettront d'analyser les informations recueillies et d'ajuster, s'il y a lieu, le programme afin d'en assurer la pertinence. La deuxième recommandation visait à améliorer la cohérence du programme par la révision de la séquence des cours en vue de mieux l'adapter notamment aux élèves qui suivent un cheminement particulier. Les modifications apportées à la maquette de cours, l'offre continue de certains cours et les nouvelles modalités pour l'accès au stage devraient contribuer à améliorer la situation de ces élèves et elles répondent bien à cette recommandation.

Une autre recommandation concernait les mesures à prendre pour augmenter le taux de diplomation. L'analyse plus approfondie du phénomène des élèves qui abandonnent le programme devrait donner de nouvelles pistes de solution. De même, la nouvelle maquette de cours et les règles concernant la progression dans le programme constituent des incitatifs à la poursuite des études. La Commission invite néanmoins le Cégep à examiner la pertinence de resserrer les conditions d'admission du stage. La dernière recommandation portait sur les moyens à mettre en place pour que le comité de programme exerce pleinement et efficacement le mandat qui lui est attribué. Le Cégep a modifié la composition de ce comité en accordant une participation plus importante aux représentants des disciplines contributives. De plus, la mise sur pied d'un comité restreint devrait faciliter la réalisation des travaux. La Commission retient que le comité de programme sera appelé à réaliser les mandats qui lui sont confiés dans le cadre du plan de travail adopté par le Cégep.

La Commission note que le Cégep a pris des mesures pour donner suite à certaines suggestions et invitations qui lui avaient été formulées et souligne sa satisfaction à cet égard.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Saint-Laurent a pris des mesures pertinentes qu'il devra, dans certains cas, poursuivre de façon à améliorer la qualité de la formation donnée. Elle signale les efforts consentis par les enseignants et la Direction du Collège.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer